



DANS CETTE RUBRIQUE

- ACCUEIL
- CCPBS
- PROJETS
- ACTUALITÉ
- **SERVICES**
 - Développement économique
 - Action sociale - Emploi
 - Petite enfance / jeunesse
 - Déplacements - Transports
 - Habitat - Logement
 - Développement touristique
 - Gestion des déchets
 - **Eau et Assainissement**
 - Ressource en eau et protection
 - Production d'eau potable
 - Distribution d'eau
 - Prix de l'eau
 - **Services aux usagers**
 - Dégrèvement fuite d'eau après compteur
 - **Solidarité eau**
 - Assainissement
 - Environnement
 - Gestion des espaces naturels
 - Équipements sportifs
- TOURISME



Solidarité eau

Ce dispositif permet aux personnes en situation de précarité ou rencontrant des difficultés de solliciter une aide pour régulariser les impayés « eau » et éviter toute coupure.

La CCPBS répond aux besoins d'urgence des personnes en situation de précarité, qui rencontrent des difficultés pour régulariser les impayés « eau ». En parallèle, des actions de prévention, de conseil, de médiation sont menées afin de revenir à une maîtrise individuelle des consommations et du budget.

Solidarité eau : ce que vous devez faire...

- Vous n'avez pas pu payer votre facture d'eau, vous savez que vous n'aurez pas l'argent nécessaire pour régler la facture
1. Contactez le service clientèle SAUR à Pont-l'abbé, pour trouver une solution amiable
 2. Prenez rendez-vous avec le service social de votre choix (Centre départemental d'action sociale, service social des pêches, centre communal d'action sociale, mission locale). Apportez les papiers qui permettront de constituer rapidement votre dossier complet. Pièce d'identité, livret de famille, facture impayée, justificatifs de revenus, justificatifs des charges.
 3. Votre dossier constitué, le service social l'adresse à la commission « Solidarité-Eau » qui va l'étudier avec la SAUR.
 4. Une fois votre dossier transmis, le maintien de l'eau est garanti à votre domicile durant l'examen de votre demande.
 5. Vous recevrez par courrier à votre domicile la décision de la commission. Si elle est favorable, vous serez informé du montant qui vous reste à payer.

Informations complémentaires

SAUR agence de Pont-l'Abbé

ZA du Guirric
Rue du Menhir
Tél. 02 77 62 40 00
Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 8h - 20h
www.saurclient.fr

Service social départemental

CDAS Pont-l'Abbé
10 Quai St Laurent
Tél. 02 98 66 07 50

Service social des pêches

La Criée Le Guilvinec
Tél. 02 98 58 14 01

Centre communal d'action sociale (accueil en mairie)

- Combrit 02 98 56 74 19
- Ile-Tudy 02 98 56 42 57
- Le Guilvinec 02 98 58 10 21
- Loctudy 02 98 87 40 02
- Penmarc'h 02 98 58 44 45 (accueil 95 Rue Lucien Le Lay à St Guénolé)
- Plobannatec-Lesconil 02 98 82 20 22
- Plomeur 02 98 82 04 65
- Pont-L'Abbé 02 98 82 43 50 (accueil 10 Rue Arnould)
- St Jean Trolimon 02 98 82 00 34
- Tréffiagat 02 98 58 14 47
- Tréguennec 02 98 87 60 35
- Tréméoc 02 98 87 08 06

NEWSLETTER

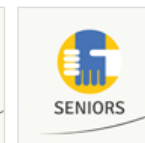
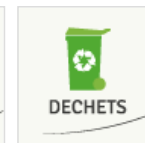
Courriel:

Partager: [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [Google+](#) [Email](#)

S'abonner

Mission locale du Pays de
Cornouaille
Rue du Petit train à Pont-l'Abbé
Tél. 02 98 66 12 81

ACCÈS RAPIDE



DERNIERS ARTICLES

- Aquasud - Préparez votre inscription
- Isolation à 1€ : gare aux arnaques !
- 2e année pour l'école de natation communautaire
- La Torche en route pour les JO
- BIGOUDEN'SPOT - des sports nautiques sur 8 merveilleux spots



Communauté de Communes du Pays
Bigouden Sud

17 Rue Raymonde Folgoas Guillou
29120 Pont-l'Abbé

CCPBS

Projets

Actualité

Services

Tourisme

Pays bigouden Sud
Conseil
communautaire
Guichet des services

Budget
Marchés publics
Services
communautaires

J.O 2024
Programme local de
l'habitat

Toute l'actualité
Agenda des
manifestations
Lettre d'information,
newsletter
Photothèque
Publications
communautaires
Vidéos

Développement
économique
Action sociale –
Emploi
Petite enfance /
jeunesse
Déplacements –
Transports
Habitat – Logement

Webcams
Cartes
Description du
territoire
Schéma touristique
Office de tourisme
communautaire
Musée de la Préhistoire
Finistérienne

France

Tél. :+33 (0)2 98 87 14 42

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Structures
intercommunales

Développement
touristique

Balades « nature » avec
Steven

Gestion des déchets

Eau et
Assainissement

Environnement

Gestion des espaces
naturels

Équipements sportifs

[Accueil](#) [Nous contacter](#) [Mentions légales](#) [Recrutement](#) [Connexion](#) [Haut de page](#)

© 2019 Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

